

RÈGLEMENT DU GRAND PRIX DES JEUNES LIGUE Provence Alpes Côte d'Azur

Document de référence : Règlements administratifs et sportifs fédéraux en vigueur

Article 1 : Conditions de Participation

Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs ou joueuses licenciés traditionnels à la FFTT pour la saison en cours, appartenant aux catégories jeunes.

Les règlements fédéraux seront appliqués. La présentation de la licence est obligatoire. Chaque joueur ou joueuse ne peut s'inscrire que dans le tableau de sa catégorie d'âge.

L'inscription est fixée à 2.50 € par joueur engagé.

Les clubs devront s'inscrire via SPID-« Sportifs »-« Engagements » jusqu'au jeudi (12 heures) précédant la compétition au plus tard. Pas d'envoi de chèque, le club sera facturé.

Aucune inscription ne sera prise après cette date.

Article 2 : Conditions Matérielles

Des balles blanches en plastique ne seront pas fournies par l'organisation mais par les joueurs.

Article 3 : Déroulement des parties

Dans toutes les catégories, les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches.

Article 4 : Finalité

Reprise de la saison, revue des effectifs. Les vainqueurs de tableaux benjamins et minimes –filles et garçons- sont qualifiés pour le top 8.

Article 5 : Sur classement

L'Equipe Technique Régionale se réserve la possibilité de surclasser une joueuse ou un joueur (liste PPF).

Article 6 : Tableaux

10 tableaux sont organisés :

1. Tableau A : Poussins (nés en 2014 et après)

6. Tableau F : Minimes Filles (nées en 2010 et 2011)

2. Tableau B : Poussines (nées en 2014 et après)

7. Tableau G : Cadets Garçons (nés en 2008 et 2009)

3. Tableau C : Benjamins (nés en 2012 et 2013)

8. Tableau H : Cadettes (nées en 2008 et 2009)

4. Tableau D : Benjamines (nées en 2012 et 2013)

9. Tableau I : Juniors Garçons (nés en 2004, 2005, 2006, 2007)

5. Tableau E : Minimes garçons (nés en 2010 et 2011)

10. Tableau J : Juniors Filles (nées en 2004, 2005, 2006, 2007)

Article 7 : Formule de la compétition

Le déroulement est identique pour tous les tableaux : poule puis tableau à élimination directe.

Chaque compétiteur est assuré de faire au moins 4 parties dans la journée. Toutefois, en fonction du nombre d'engagés, le Juge Arbitre (ou l'ETR) pourra modifier la compétition afin de respecter le côté sportif.

Article 8 : Autres dispositions

Le Juge Arbitre sera seul, habilité à prendre :

- Toutes dispositions nécessaires pour résoudre les cas non prévus au présent règlement.
- Les sanctions éventuelles pour assurer le bon déroulement de l'épreuve.

Article 9 : Réclamation

Toute réclamation sportive sera traitée par la Commission Sportive Régionale, en concertation avec la Commission Jeunes.

Article 10 :

Le fait de s'inscrire à la compétition implique l'acceptation du présent règlement.